

Image not found or type unknown



# Procédure après l'ordonnance de non conciliation

Par **gargamelle**, le **29/09/2011** à **15:58**

Bonjour,  
nous avons eu une ONC qui fixe la situation il y a un an.  
2 questions:

\* nous devons vendre un bien immobilier: que se passe-t-il si 1 des 2 ne veut pas vendre? on attend indéfiniment?

\* si je refais ma vie avec qq1, quelles sont les risques que je prends? le divorce sera pour faute.

Merci  
GA